

Orléans, le 3 octobre 2014



de gauche à droite, Christophe Chassande, DREAL de bassin, et Joël Pélicot, président du comité de bassin

Retrouvez la composition et les délibérations du comité de bassin sur [http://www.eau-loire-bretagne.fr/comite\\_de\\_bassin](http://www.eau-loire-bretagne.fr/comite_de_bassin)

## Le bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 358 communes et 12 millions d'habitants.

## Et son comité de bassin

Présidé par Joël PELICOT, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.

## Le comité de bassin a adopté le projet de plan de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 2 octobre le projet de gestion des eaux du bassin (Sdage) 2016-2021 qui va être mis à la consultation à partir de la fin de l'année.

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, a pour objectif de stopper toute dégradation de la qualité des eaux et de reconquérir un bon état de toutes les eaux. Ce document fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource.

Avant d'être approuvé définitivement fin 2015, le projet de Sdage va être soumis, à partir du 19 décembre 2014, à la consultation des habitants et des assemblées (conseils régionaux et départementaux, chambres consulaires...) du bassin.

### Avis favorable pour deux projets de Sage

Le comité de bassin a émis un avis favorable sur les projets de Sage (schémas de gestion et d'aménagement des eaux) Allier aval (qui concerne les départements de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre) et « Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers » (Vendée). Pour ce dernier, le comité a cependant émis une réserve relative à la prise en compte des zones humides.

Le comité a également été informé du projet de révision anticipée des **zones vulnérables** au titre de la pollution par les nitrates. Il sera officiellement saisi de ce projet lors de sa prochaine séance plénière, le 11 décembre 2014.

### Lancement de la 8<sup>e</sup> édition des Trophées de l'eau

Le président du comité de bassin, Joël Pélicot, a lancé officiellement le concours des Trophées de l'eau Loire-Bretagne. Organisés tous les deux ans, les Trophées distinguent les actions exemplaires pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Le concours s'adresse aux collectivités, industriels, agriculteurs, associations du bassin qui devront faire parvenir leurs candidatures avant le 16 mars 2015 ([www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)).

### Une motion contre le prélèvement de 175 millions d'euros par an sur le budget des agences de l'eau

Le comité a mandaté son président pour s'engager dans une concertation sur une proposition de réforme qui confierait aux agences de l'eau et aux comités de bassin des compétences redéfinies. Il entend préserver les moyens nécessaires pour la politique de l'eau et de la biodiversité et réaffirmer les principes de bonne gestion des fonds collectés par les agences de l'eau destinés à l'eau et seulement à l'eau. (Voir le détail en page 5)

### Contact presse :

Paule OPERIOL, Directrice de l'information et de la communication  
02 38 51 73 10 ou 06 74 95 44 88 - [paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr](mailto:paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr)

[www.eau-loire-Bretagne.fr](http://www.eau-loire-Bretagne.fr) – [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)





## Comité de bassin Loire-Bretagne – 2 octobre 2014

### L'adoption du projet de Sdage

**Le comité de bassin réuni le 2 octobre a adopté le projet de Sdage qui sera soumis à la consultation des habitants et des assemblées avant son adoption définitive fin 2015. Cette étape intervient après deux ans de concertation intense au sein du comité et de ses commissions.**

Dans sa délibération, le comité de bassin attire l'attention des assemblées et du public, à l'occasion de l'avis qu'ils exprimeront, sur certaines orientations et dispositions traitant d'enjeux majeurs du bassin :

- la maîtrise des pollutions diffuses,
- le partage de la ressource en eau disponible,
- la restauration des eaux littorales,
- la continuité écologique,
- le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau.

Le comité invite les assemblées et le public à examiner les objectifs d'état des eaux au regard des efforts à réaliser, des besoins en terme de maîtrises d'ouvrage, de compétences et de financements, et des résultats des actions déjà réalisées.

Le comité de bassin souligne avec force l'intérêt qu'il porte à l'expression des assemblées et du public et il s'engage à analyser ces avis et à en débattre avant adoption définitive du Sdage à l'automne 2015.

Le comité affirme enfin sa volonté de subsidiarité donnant toute leur place aux territoires.

### **Le comité de bassin a également pris acte du projet de programme de mesures associé au Sdage**

Porté par l'Etat, le programme de mesures associé au Sdage précise, secteur par secteur, les actions réglementaires, financières ou contractuelles à mettre en œuvre pour atteindre un bon état des eaux. L'ensemble des mesures envisagées représente un effort collectif (collectivités et usagers, agence de l'eau...) de 2,7 milliards d'euros sur 6 ans, dont un tiers pour la restauration des milieux aquatiques, un tiers pour l'assainissement des villes et 615 millions d'euros pour les mesures agricoles.

Le projet sera soumis à la consultation des assemblées et du public en même temps que le projet de Sdage dont il est indissociable.



## Comité de bassin Loire-Bretagne – 2 octobre 2014

### Le Sdage Loire-Bretagne

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, a pour objectif de stopper toute dégradation de la qualité des eaux et de reconquérir un bon état de toutes les eaux. Ce document fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource pour la période 2016-2021.

Document de planification à portée juridique, le Sdage s'impose à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire. Il est complété par un programme de mesures chiffrées et localisées.

Le projet de Sdage 2016-2021 comporte quatorze chapitres qui se déclinent en orientations et en dispositions à caractère juridique :

1. repenser les aménagements de cours d'eau
2. réduire la pollution par les nitrates
3. réduire la pollution organique et bactériologique
4. maîtriser la pollution par les pesticides
5. maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
6. protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. maîtriser les prélèvements d'eau
8. préserver les zones humides
9. préserver la biodiversité aquatique
10. préserver le littoral
11. préserver les têtes de bassin versant
12. faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. informer, sensibiliser, favoriser les échanges

#### Ce que le Sdage 2010-2015 a fait évoluer en Loire-Bretagne

L'objectif que le bassin s'était donné en 2009 était de 61 % des rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état en 2015. Aujourd'hui, 30 % des eaux sont en bon état et 20 % en sont proches. C'est pourquoi le comité de bassin propose de reporter cet objectif à 2021.

Ce qui s'est amélioré :

- 10 % des nappes d'eau souterraine sont passées en bon état car elles contiennent moins de polluants (nitrates et pesticides) ou parce qu'elles sont moins impactées par les prélèvements d'eau
- en Bretagne, les teneurs en nitrates des cours d'eau et des nappes ont diminué grâce aux programmes d'action de ces dernières années
- sur les cours d'eau, les teneurs en phosphore et en matières organiques ont diminué grâce au renforcement de l'épuration des eaux usées des villes et des industries. La réduction des rejets de phosphore, dont le stock reste conservé dans les sédiments, est néanmoins toujours une priorité.

L'artificialisation des rivières et les pollutions diffuses (nitrates, phosphore et pesticides) restent les principales causes de dégradation des eaux. Il faut donc poursuivre les efforts et les intensifier.

#### La prise en compte du changement climatique

Les effets du changement climatique sur la ressource en eau peuvent avoir des conséquences importantes : risques de sécheresse plus fréquentes en saison chaude et, au contraire, de précipitations plus abondantes en saison froide avec des risques d'inondation ; si les périodes de basses eaux sont plus fréquentes, augmentation de la concentration des polluants dans les cours d'eau ; développement d'espèces envahissantes... Enfin des tensions peuvent apparaître dans les secteurs où les besoins sont supérieurs aux ressources disponibles.

Afin d'anticiper ces situations, le Sdage Loire-Bretagne 2016-2021 donne la priorité aux économies d'eau, à la prévention des pénuries, la réduction des pertes sur les réseaux et la priorité aux approches locales.



## Comité de bassin Loire-Bretagne – 2 octobre 2014

### Une consultation sur l'eau, les inondations, le milieu marin

**A partir du 19 décembre 2014, les assemblées régionales, départementales et locales et tous les habitants du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis sur les plans d'actions pour l'eau (Sdage), les inondations (PGRI) et le milieu marin.**

#### **Sdage et plan de gestion des risques d'inondation**

Les assemblées consultées sont : les conseils régionaux et les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, les conseils départementaux, les chambres consulaires (régionales et départementales de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture), les commissions locales de l'eau, les établissements publics territoriaux de bassin, les parcs naturels régionaux et parcs nationaux, les comités de gestion des poissons migrateurs, les comités régionaux trame verte et bleue, le comité national de l'eau et le conseil supérieur de l'énergie et du gaz.

Leur avis (délibération ou contribution) est sollicité avant le 18 avril 2015.

Les habitants : ils ont jusqu'au 18 juin 2015 pour émettre leurs observations. Pour participer à la consultation, un questionnaire et une notice d'accompagnement seront disponibles sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr). Les habitants et leurs associations peuvent également transmettre une contribution libre, individuelle ou collective, au secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne.

Les documents seront consultables dans toutes les préfectures des départements concernés et au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à Orléans. Tous les avis seront étudiés par le comité de bassin et les services de l'État, qui pourront modifier ou compléter leurs projets.

#### **Plans d'actions pour le milieu marin**

Les documents relatifs à la consultation sur les plans d'actions pour le milieu marin seront disponibles sur le site [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr).

#### **Repères**

- La stratégie de reconquête de la qualité de l'eau est définie par le Sdage, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Il fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource. Il est complété par un programme de mesures réglementaires et financières.
- Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) décrit la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour gérer les risques d'inondation.
- Des plans d'action pour le milieu marin sont élaborés à l'échelle des sous-régions marines (Manche-mer du Nord, mers celtiques et golfe de Gascogne). Ils définissent la stratégie pour permettre l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins.



## MOTION

Le comité de bassin Loire-Bretagne, réuni le 2 octobre 2014

- **Conscient du levier essentiel que constituent les programmes** d'investissement des agences de l'eau à hauteur de 2 milliards d'euros par an dans l'économie des territoires et l'emploi local
  - Conscient de l'importance stratégique de respecter les objectifs de la directive cadre sur l'eau et de se donner les moyens de l'atteindre.
  - **Conscient de la mission confiée par lettre de Madame la Ministre en date du 5 août 2014 adressée aux présidents de comité de bassin.**
  - Conscient de l'impérieuse nécessité de garantir la légalité et la légitimité de l'affectation du produit des redevances.
  - **Conscient de l'exigence de doter les agences de moyens humains et financiers suffisants pour répondre à l'ensemble de ses missions.**
- **Constate amèrement la réduction de ses capacités opérationnelles** suite au prélèvement exceptionnel et unique imposé en 2013 aux agences à hauteur de 210 millions d'euros, soit pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 33 millions d'euros.
- S'insurge contre le projet du ministère des finances d'imposer à nouveau un prélèvement pendant trois ans de 175 millions d'euros et de 38 postes budgétaires pour 2015.
- **Dénonce cette manœuvre contraire à l'esprit et la lettre des textes fondateurs des Agences de l'Eau et en totale contradiction non seulement avec les missions de service public confiées mais aussi avec les objectifs affichés par le gouvernement de favoriser la relance économique locale.**
- Décide d'alerter le législateur sur le caractère inadéquat, injuste et illégitime de ce projet de prélèvement contraire à l'esprit d'une république irréprochable et le fera **savoir par des espaces d'information « grand public»**.

C'est pourquoi, le comité de bassin Loire-Bretagne, réuni le 2 octobre 2014 :

Propose une approche des difficultés financières de l'Etat totalement différente permettant d'allier le respect de la parole de l'Etat, l'efficacité renforcée des agences et une vision globale et partagée des missions rappelées par madame la Ministre.

Demande l'abandon du prélèvement envisagé par le ministère des finances, prélèvement contraire aux capacités opérationnelles des agences et aux missions stratégiques partenariales du ministère de l'écologie.

Propose l'intégration des missions et objectifs du programme 113 « Eau et Biodiversité » aux activités et objectifs des agences confirmés par une lettre de cadrage et de mission du ministère de l'écologie

En conséquence, s'engage à intégrer ces nouvelles missions dans les agences dès 2015, leurs programmes ainsi que les personnels venant des services extérieurs déconcentrés.

En conclusion,

Le comité de bassin Loire Bretagne demande le retrait du projet de prélèvement non fondé en droit et propose une contractualisation avec le ministère pour intégrer les objectifs du programme 113 à ses missions.

*Cette motion a été adoptée par les membres présents et représentés du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers.*



Découvrez les exemples sur  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
nutrique les rendez-vous de l'eau,  
Trophées de l'eau



Faites découvrir votre action pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques

## Participez et faites partager votre expérience !

en proposant votre candidature avant le **16 mars 2015**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne lance la 8<sup>e</sup> édition des Trophées de l'eau.

Cet événement récompense les actions exemplaires pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Vous êtes chef d'entreprise, exploitant agricole, représentant de collectivité territoriale, animateur d'association...

Vous avez réalisé une action exemplaire de reconquête ou de préservation de la ressource en eau ou des milieux aquatiques.

Cette action est aujourd'hui terminée.

Vous avez obtenu des résultats concrets que vous souhaitez valoriser.

### Participez aux Trophées de l'eau 2015.

Votre action sera peut-être récompensée  
et pourra donner des idées à d'autres !

Le règlement des Trophées et le dossier de candidature sont téléchargeables sur :  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

9 Avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2

[trophees@eau-loire-bretagne.fr](mailto:trophees@eau-loire-bretagne.fr)